

Pour l'année d'arrivée de 2013-2014 :

	Arrivées	Taux de rétention sur 5 ans
Infirmières	3 859	72,8 %
Inhalothérapeutes	198	81,8 %
Préposés aux bénéficiaires	5 674	33,9 %

Il est important de préciser que le taux est réduit pour toute personne qui quitte la fonction, même si elle demeure au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Cela est notamment le cas pour plusieurs étudiantes en soins infirmiers qui sont embauchées en tant que préposées aux bénéficiaires et qui deviennent infirmières.